



# **ANNEXE AUX RÈGLEMENTS DES JEUX EUROMILLIONS AVEC SWISS WIN, SUPER STAR, SWISS LOTO, JOKER, MAGIC 3 ET MAGIC 4 - BULLETIN « PACK DECOUVERTE »**

1ère édition – octobre 2021

## **ARTICLE 1 OBJET**

**1.1** La présente annexe définit les conditions particulières liées à l'utilisation du bulletin de jeu dit « Pack découverte ».

**1.2** Elle complète les règlements EUROMILLIONS avec SWISS WIN, SUPER STAR, SWISS LOTO, JOKER, MAGIC 3 et MAGIC 4.

## **ARTICLE 2 CONTENU DU BULLETIN**

**2.1** Dans les points de vente, en sus des bulletins papier spécifiques à chaque jeu, les participants peuvent opérer leurs sélections de jeu via les bulletins papier « Pack découverte ».

**2.2** Les bulletins « Pack découverte » regroupent les 6 jeux de tirage suivants : EUROMILLIONS avec SWISS WIN, SUPER STAR, SWISS LOTO, JOKER, MAGIC 3 et MAGIC 4.

## **ARTICLE 3 SPÉCIFICITÉS**

**3.1** Hormis les spécificités figurant aux alinéas 2 à 5 ci-dessous, les modalités de sélection des jeux pour la participation aux points de vente sont celles prévues par les règlements de jeu spécifiques.

**3.2** Le bulletin « Pack découverte » ne permet pas de jouer aux jeux multiples (ou « Multiples ») de l'EUROMILLIONS avec SWISSWIN et du SWISS LOTO.

**3.3** Le SUPER STAR et le JOKER peuvent être joués exclusivement sous forme de Quick-Tips.

**3.4** Les combinaisons de jeu MAGIC 3 et MAGIC 4 sont jouées dans tous les ordres. Les combinaisons de 3 chiffres identiques au MAGIC 3, respectivement 4 chiffres identiques au MAGIC 4, ne sont donc pas admises.

**3.5** L'option multitirage n'est pas disponible, les sélections de jeu du bulletin ne participant qu'au tirage du jeu correspondant qui suit l'enregistrement des enjeux.

## **ARTICLE 4 MONTANT DE L'ENJEU**

**4.1** L'utilisation du bulletin « Pack découverte » implique la participation aux 6 jeux de tirage proposés pour un montant total de CHF 20.-, correspondant à la sélection de 4 enjeux distincts : EUROMILLIONS avec SWISS WIN et SUPERSTAR, SWISS LOTO et JOKER, MAGIC 3, MAGIC 4.

**4.2** La validation du bulletin par le terminal donne lieu à l'émission de 4 reçus de jeu correspondant aux 4 enjeux sélectionnés (4.1).

**4.3** Si, pour des motifs techniques, notamment liés à la clôture des enjeux, le terminal refuse l'enregistrement d'un ou de plusieurs des enjeux, les sélections de jeu des autres enjeux valablement enregistrés participent au tirage du(des) jeu(x) correspondant(s). Le montant de l'enjeu ou des enjeux dont l'enregistrement n'a pu avoir lieu est alors déduit du montant total du bulletin.

Lausanne, octobre 2021

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE